Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 7

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

La Suisse et l'anniversaire de la Révolution française

Le Conseil fédéral ne considère pas la Révolution française comme un événement de l'histoire suisse et il ne se voit donc pas tenu de commémorer au nom de la Suisse ce jalon historique de l'histoire de France et d'Europe. C'est ce que répond le Conseil fédéral à une question écrite du conseiller national Jean Ziegler (PS/GE), pour lequel il serait « inadmissible » que la Suisse n'organise pas des cérémonies pour ce 200e anniversaire.

Mais, poursuit le Conseil fédéral, il est vrai que la Révolution française et l'Empire français ont profondément marqué l'image du continent européen. Il n'est donc pas étonnant que différents milieux, officiels ou privés, répondent tout au long de 1989 à des invitations françaises de participer à des manifestations ou prennent l'initiative de commémorer l'événement en Suisse.

La Suisse prendra part à l'exposition internationale sur les parlements qui se tiendra cet automne à Paris. Enfin le Conseil fédéral rappelle qu'il a commémoré le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui représente le perfectionnement de la Déclaration des droits de l'homme de la Révolution française datée du 26 août 1789.

La Suisse marquée par la Révolution française

La Suisse moderne, fille de la Révolution française ? Si l'image est excessive - ne serait-ce qu'à cause du massacre de la Garde suisse des Tuileries par les insurgés -, nombreux seront néanmoins les Suisses à s'associer au Bicentenaire fêté cette année. Car les événements de 1789 et leur prolongement bonapartiste ont sonné le glas de l'archaïque Confédération des XIII Cantons et contribué largement à la naissance d'un Etat fédéral helvétique autrement structuré.

Avant même la prise de la Bastille, les disciples du Genevois Jean-Jacques Rousseau et de son « Contrat social » militaient pour les idées nouvelles sur les bords du Léman. L'ancien régime au pouvoir dans les Cantons suisses s'effondra sous le souffle de la Révolution française dans les dernières années du XVIIIe siècle, les pays sujets ayant été les premiers touchés par les principes démocratiques.

L'oligarchie fut renversée en 1792 dans la ville de Genève. Réfugié à Paris, le Vaudois Frédéric-César de Laharpe y fonda avec ses partisans un « Club helvétique » libéral. La nouvelle France républicaine, cherchant à élargir ses frontières, trouva dans cette fermentation politique le prétexte à intervenir dès 1793 dans l'ancienne Confédération et chez ses alliés. L'Evêché de Bâle (futur Jura bernois) devint le Département français du Mont-Terrible, Bonaparte enleva la Valteline aux Ligues grisonnes en 1797 ; Genève deviendra française en 1798 sous le nom de Département du Léman, puis le Valais sous celui de Département du Simplon ; la principauté de Neuchâtel sera donnée en 1806 au maréchal napoléonien Berthier.

C'est chez les Vaudois, sujets de Berne, que se levèrent les plus chauds partisans des idées révolutionnaires d'outre-Jura. En 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, on banqueta joyeusement à Rolle ; en 1791, pour le deuxième anniversaire, les républicains antibernois s'enhardirent et multiplièrent ces « banquets » (des manifestations camouflées) à Lausanne et ailleurs. Plusieurs participants furent condamnés ou exilés.

Pourtant, en 1792 encore, les révolutionnaires vaudois profrançais restaient très minoritaires et les Vaudois marchèrent aux côtés des Bernois sur Genève attaquée par les Français. Mais les erreurs de « Leurs Excellences » mécontentèrent toujours plus profondément leurs sujets et les choses se gâtèrent dès 1796. En 1797, Laharpe remettait au gouvernement de Paris une pétition demandant son intervention dans le Pays de Vaud. Le Directoire français, qui convoitait les richesses confédérées pour financer sa politique, ne se fit pas prier, plaça les Vaudois sous sa « protection » et envoya l'armée du général Ménard pour les libérer.

Se sentant soutenues, Lausanne et d'autres villes plantèrent des « arbres de la liberté » et arborèrent le drapeau vert. Le 24 janvier 1798, une assemblée des communes vaudoises proclamait l'indépendance et la « République lémanique ». L'armée française poursuivit sa marche jusqu'à Berne et la Confédération des XIII Cantons disparut.

Sur le modèle de la République française « une et indivisible », le Bâlois Peter Ochs, ami de Laharpe, rédigea la Constitution d'une « République helvétique » centralisée, dont les cantons n'étaient plus que de simples départements. La Suisse devenait la copie conforme de la France, dont elle dépendait.

Il est vrai que le premier consul Bonaparte comprit le mécontentement des fédéralistes helvétiques et, par l'Acte de Médiation de 1803, rétablit un Etat fédéral. Mais la Révolution française laissait une marque indélébile : les principes démocratiques se développaient, les anciens pays sujets ou alliés (St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud) devenaient Cantons dans la nouvelle Confédération des XIX. « Le soleil retournera du couchant au levant plutôt que Vaud sous la domination bernoise », avait dit Bonaparte ; cette image peut être appliquée plus généralement à l'évolution irréversible de la Suisse sous l'influence de la Révolution française.

Le retour à l'Ancien Régime en 1815, après la chute de Napoléon, ne fut qu'une péripétie en attendant les révolutions libérale et radicale de 1830 et 1848. Une impulsion irrésistible avait été donnée. La Révolution française et son prolongement bonapartiste avaient profondément transformé la Suisse, imposant une centralisation typiquement jacobine dans les structures de plusieurs cantons (Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Tessin, Bâle), apportant aux tribunaux le Code Napoléon, préparant l'unité douanière et monétaire, posant les bases d'une véritable politique étrangère et militaire, renforçant la neutralité helvétique en Europe.

- Charles Montandon - ATS

Rentes AVS/AI : hausse de 6,66 % au 1er janvier 1990

Les rentes AVS/AI augmenteront de 6,66 % en moyenne dès le 1er janvier 1990. Le Conseil fédéral a pris cette décision afin de les adapter à l'évolution des prix et des salaires. Du fait que ces derniers augmentent plus vite que les prix, le financement des coûts supplémentaires - environ 1,3 mia par an - par les recettes ordinaires de l'AVS/AI ne devrait poser aucun problème.

La loi sur l'AVS/AI prévoit l'adaptation des rentes tous les deux ans. La dernière a eu lieu au début de 1988. Pour fixer les nouvelles rentes valables dès le 1er janvier prochain, le Conseil fédéral s'est basé sur une hausse des prix de 6,1 % et une augmentation des revenus de 7,6 % pour 1988/89.

Rente simple : maximum 1600 francs

Le minimum de la rente de vieillesse pour personnes seules passera ainsi de 750 à 800 francs par mois et le maximum de 1500 à 1600 francs. Pour les couples, la rente AVS minimale sera dès l'an prochain de 1200 francs (au lieu de 1125) et le maximum de 2400 francs (2250) par mois. Quant aux rentes d'invalides (AI), elles seront nouvellement fixées à 160 (150), 400 (375) ou 640 (600) francs par mois, selon le degré d'impotence.

L'adaptation des rentes de base se répercute sur une série d'autres montants qui en dépendent. Ainsi, la cotisation minimale AVS/AI/APG due par les indépendants et les non-actifs passera de 303 à 324 francs, et la limite supérieure à partir de laquelle les indépendants versent des cotisations de 36 400 francs.

Le montant de la franchise à concurrence de laquelle les rentiers AVS exerçant une activité lucrative sont dispensés des cotisations passera de 12 000 à 14 400 francs par an. Les limites de revenu donnant droit aux rentes extraordinaires de l'AVS/AI seront portées de 11 800 à 12 400 francs pour les bénéficiaires de rentes simples et de veuve, de 17 700 à 18 600 francs pour les couples et de 5 900 à 6 900 francs pour les orphelins.

Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes : Le Conseil fédéral choisit une combinaison Gothard Lötschberg

Le programme global arrêté par le Conseil fédéral pour une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA) comprend à titre principal la construction d'une NLFA au Saint-Gothard ainsi qu'à titre complémentaire, la construction d'un tunnel de base au Lötschberg, l'aménagement de la ligne du Simplon et l'amélioration des accès en Suisse orientale. Le message demandant au Parlement de l'approuver est prévu pour l'automne.

Lors de la procédure de consultation, les variantes Lötschberg-Simplon et Gothard sont sorties nettement en tête. Schématiquement, on peut dire que les Romands ainsi que le canton de Berne étaient pour la première, les autres cantons pour la seconde. Mais une combinaison des deux, appelée « variante réseau », a aussi été souvent proposée. Cette solution, qui a l'avantage de mieux se raccorder au réseau actuel et donc de nécessiter moins de nouvelles lignes, a finalement été retenue par le Conseil fédéral.

Temps des parcours nord-sud très réduits

La durée de construction du tunnel de base de 49 km au Saint-Gothard, entre Amsteg (UR) et Bodio (TI), oscillera selon les prévisions entre 12 et 16 ans et l'ouvrage devrait être opérationnel entre 2005 et 2010. Le projet n'est toutefois pas encore définitif, et un rapport sur une variante dite « Gothard » est encore attendu. Avec les aménagements proposés, la durée du parcours Bâle-Milan par cet axe passera de 5 h 17 à 3 h 10. La construction d'un tunnel de base réduit, d'une longueur de 28,4 km au Lötschberg, entre Kandergrund (BE) et Gampel/Steg (VS), durera huit ans seulement. Il sera aménagé avec le même profil que le Saint-Gothard, pour camions de 4,20 m de hauteur aux angles. Les gares de chargement seront situées aussi près que possible des autoroutes N6 et N9. La durée du parcours Bâle-Brigue-Milan, de 5 h 35 actuellement, pourra être réduite à 3 h 20 lorsque tous les aménagements auront été réalisés.

Don suisse pour la Fête nationale : Collecte 89 en faveur des femmes suisses

La recette de la vente de l'insigne de la Fête nationale sera versée cette année à la société d'utilité publique des femmes suisses et des mères. Au cours de la 79e assemblée générale du Don suisse pour la fête nationale, son président Franz Dietrich a souligné à Schaffhouse la nécessité absolue du travail bénévole des femmes en faveur de la communauté.

Le Don suisse se propose de financer des projets en faveur de la promotion de l'engagement social des femmes et pour l'amélioration de leurs chances professionnelles. Les timbres pro-patria, dont les motifs retracent des chroniques du moyen âge, sont en vente depuis le 17 mai. Quant aux insignes de la Fête nationale, ils sont en vente auprès de notre Rédaction.

Après un exposé du conseiller national Kurt Müller, président de l'action Rencontres 91, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de consacrer la collecte de 1990 au soutien des initiatives privées visant à la commémoration du 700e anniversaire de la Confédération. Selon ses statuts, le Don suisse a pour but d'encourager les diverses activités culturelles de la Suisse par la protection et le maintien des œuvres existantes aussi bien que par le soutien des institutions culturelles représentatives.

La collecte 88 a rapporté 4,2 millions de francs, dont 3,1 millions ont été consacrés à des projets culturels, et un million versé à divers fonds. A l'actif de son bilan, le Don suisse comptabilise des avoirs en banque de l'ordre de 3,6 millions, des actions pour 2,8 millions et des valeurs immobilières de 2,2 millions.

Jean Zwahlen, Directeur de la Banque Nationale suisse : La Suisse devra adapter sa législation financière à l'Europe

La Suisse doit adapter sa législation à l'évolution de la Communauté européenne, en modernisant sa fiscalité (TVA) et son système boursier, et en introduisant des normes sur les parabanques, le blanchissage d'argent sale et le mouvement des travailleurs dans les « domaines porteurs », a déclaré à Genève M. Jean Zwahlen, directeur général de la Banque nationale suisse (BNS).

« Nous avons intérêt à miser sur le succès de l'intégration financière européenne, bien qu'il paraîsse encore lointain, car cette intégration s'inscrit dans les lignes de forces mondiales », estime Jean Zwahlen, qui était l'invité du Centre international d'études monétaires et bancaires.

Maître-mot de la stratégie financière suisse : l'adaptation, selon le directeur de la BNS. Pas d'intégration avant longtemps, puisque les directives de la CE « conservent un aspect dirigiste », mais Jean Zwahlen n'est pas de ceux qui défendent bec et ongles la capacité de la Suisse de conclure des traités en matière économique et commerciale ; « j'opterais plutôt pour une négociation collective de la souveraineté », a-t-il déclaré.

Les dérogations obtenues par le Danemark à la directive sur la libération des mouvements de capitaux prouvent, selon lui, qu'un petit pays peut arriver à faire prévaloir ses intérêts dans le concert de la CE.

L'adaptation financière à l'évolution européenne passe donc par la transformation des lenteurs administratives suisses : « nous devons agir

rapidement » et « secouer notre immobilisme ». La Suisse a sans délai besoin d'une réforme boursière et doit s'attendre à voir « son système actuel de surveillance financière bousculé ».

Suite à l'intégration européenne, Jean Zwahlen prévoit que la Suisse devra notamment introduire la TVA, imposer les transactions sur les avoirs fiduciaires et négocier la publication des réserves latentes et la consolidation des comptes des sociétés suisses en Europe.

Révision de la classification des fonctions : 25 000 fonctionnaires se frottent les mains

Près de 25 000 fonctionnaires de l'administration fédérale, des CFF et des PTT bénéficient dès le 1er janvier 1989 d'une révision de la classification des fonctions. En prenant récemment cette décision, le Conseil fédéral a anticipé d'une année le calendrier prévu dans ce domaine. Les vagues de départ constatées depuis le début de l'année et les difficultés de recrutement du personnel fédéral expliquent cette décision.

Ces mesures visent en effet à améliorer quelque peu la position difficile de la Confédération et des régies sur le marché du travail. Les dépenses supplémentaires qui en découleront l'année prochaine sont estimées à 70 millions de francs.

On examine actuellement l'opportunité de prendre des mesures supplémentaires en faveur du personnel qui travaille la nuit, a déclaré le vice-chancelier de la Confédération Achille Casanova. Il s'agit en particulier du personnel des CFF, des PTT, des douanes et de certains employés du Département militaire fédéral.

Nouvelle Société Helvétique (NSH) et avenir de la Suisse

Le chef du Département fédéral des affaires étrangères René Felber a rendu hommage, à Genève, à la Nouvelle Société Helvétique (NSH) à l'occasion de son 75e anniversaire.

Catalyseur de réflexions sur l'essence et l'évolution de notre pays, fondatrice ou tutrice d'organisations telles que le Conseil des Suisses de l'étranger ou le Forum Helveticum, la NSH est un des grands contributeurs non seulement à l'entente fédérale mais à l'entendement des Suisses, a relevé le chef du DFAE.

Association indépendante des partis politiques et des croyances religieuses, la NSH, qui compte des groupes dans l'ensemble du pays, fut fondée à Berne le 1er février 1914 par 250 citoyens suisses de langue et confession différentes. La commémoration du 75e anniversaire de la NSH a été marquée par un débat sur les enjeux de l'avenir de la Suisse dirigé par Michel Barde, président du groupe de Genève.

Face à cet avenir, le chef du DFAE s'est élevé contre tout pessimisme ou angoisse face à l'intégration européenne et a rejeté l'idée que le défi européen se résumerait à la seule question de notre adhésion ou de notre non-appartenance à la Communauté européenne, même si celle-ci englobe plus de neuf dixièmes de la population de l'Europe occidentale.

Il y a consensus en Suisse sur la neutralité, gardienne de notre unité nationale et de notre cohésion, le fédéralisme et la démocratie directe. La question de leur maintien et préservation ne se pose donc pas. La seule interrogation ne peut porter que sur les modalités d'application, a souligné René Felber.

La neutralité, très décriée à certaines époques mais sans doute mieux comprise à l'étranger aujourd'hui, doit être défendue activement en renforçant nos bons offices, en accroîssant notre participation aux opérations de maintien de la paix et aux actions humanitaires.

Par ailleurs, on peut imaginer qu'une plus grande cohésion à l'échelle européenne ne viendra pas changer fondamentalement l'existence de compétences cantonales, et si celles-ci auront à se redéfinir, dans certains domaines, ce sera pour le bien même du fédéralisme, qui ne peut être mesquin, a relevé le chef du DFAE.

Enfin notre démocratie directe, seule de son espèce, parait devoir subir plus directement les effets pernicieux d'une adaptation de la Suisse au renforcement de la cohésion du continent. Mais notre forme de démocratie ne permet à personne de nous donner des leçons de gouvernement. Aussi, a souligné René Felber, quels que soient les défis européens qui se poseront à nous, c'est à travers notre démocratie directe que nous les affronterons. Le chef du DFAE en a appelé à une ouverture qui ne se cantonne pas à la seule Europe occidentale mais qui se situe à la dimension véritable de notre continent qui englobe depuis toujours les pays de l'Est européen. Plus, cette ouverture doit être planétaire afin de ne pas nous détourner d'un ensemble global de liens mondiaux dont nous vivons.

Dans cet esprit, nous devons ne pas négliger les occasions de participer pleinement aux activités des multiples organisations internationales et saisir aussi toutes les possibilités de participer aux entreprises nouvelles et prometteuses, telle la coopération francophone internationale ou la coopération scientifique ou en matière d'environnement.

Inégalités sociales en Suisse : elles sont perçues mais pas forcément combattues

Une majorité de la population habitant en Suisse est d'avis que la répartition des revenus est injuste et que les différences entre les salaires sont trop grandes. Cette perception des inégalités diminue toutefois grandement chez les personnes disposant de hauts revenus. C'est ce qui ressort d'une enquête effectuée par l'institut sociologique de l'Université de Zurich dont les résultats ont été présentés à la presse.

Consacrée à la perception des inégalités, non aux inégalités elles-mêmes, l'enquête a été financée par le Fonds national de la recherche. Elle se base sur un questionnaire détaillé auquel près de 1000 personnes de 16 à 90 ans habitant en Suisse ont répondu par écrit en 1987, a précisé son responsable, le sociologue Heinrich Zwicky. Ainsi, 51 % des personnes interrogées estiment que la distribution des revenus est injuste (33 % qu'elle est juste, 16 % ne savent pas), 70 % que les différences de salaires sont trop grandes.

Perception critique mais volonté de changement limitée

Parmi les groupes jugés privilégiés, on trouve les entrepreneurs, les médecins et les fonctionnaires. A l'inverse, les ouvriers, le personnel soignant et les vendeuses sont considérés comme défavorisés. Près de 80 % sont d'avis que les ouvriers agricoles, les vendeuses et les infirmières auraient droit à un salaire plus élevé. Les membres de conseils d'administration, les médecins et les conseillers fédéraux pourraient en revanche se contenter de moins.

Cette perception critique des inégalités ne débouche toutefois pas sur une remise en question fondamentale des mécanismes de la société qui les déterminent. L'attitude de base d'une majorité de la population suisse peut être qualifiée de réformiste, a précisé H. Zwicky. Elle ne veut pas de bouleversement, mais des améliorations.

Individualisme grandissant

Un processus d'individualisation a également eu lieu ces dernières années en Suisse, constate-t-il : une plus grande partie de la population est certes consciente des inégalités, mais elle s'en accommode plus facilement. L'engagement pour des buts collectifs est en nette diminution.

Les perceptions varient selon l'origine sociale : ainsi, plus le salaire, la formation et la position professionnelle sont élevés, moins les inégalités sont perçues. Les personnes au haut de l'échelle sont également celles qui sont le plus convaincues qu'elles ont atteint cette position « en travaillant dur ». Les femmes toutefois, même lorsqu'elles ont atteint un niveau social élevé, restent plus sensibles que les hommes aux inégalités.

« Armée 95 » : vers une adaptation des structures de l'armée suisse

Sous le nom d' « Armée 95 », le conseiller fédéral Kaspar Villiger,

chef du Département militaire fédéral (DMF), a présenté à la presse une série de mesures envisagées pour rajeunir l'armée, adapter ses structures, « élaguer sans toucher à l'essentiel ». Ces mesures qui, a-t-il précisé, n'ont aucun rapport avec la votation sur la Suisse sans armée, feront l'objet d'un message du Conseil fédéral, probablement en 1992.

Les points les plus frappants du projet sont l'abaissement de l'obligation de servir de 50 à 42 ans pour les sous-officiers et les soldats, de 55 à 50 ans pour les officiers ; deux classes de l'armée au lieu de trois (suppression du Landsturm), ou même une seule classe dans une phase ultérieure ; réduction de l'école de recrues de deux semaines ; 15 cours de répétition au lieu de 11, durée des cours 15 jours au lieu de trois semaines. La durée totale de 331 jours de service est inchangée.

Pas moins cher

L'effectif réglementaire actuel de l'armée suisse serait ramené de 550 000 à 450 000 hommes (sans les complémentaires ni le service féminin). La nouvelle armée ne coûtera pas moins cher, mais il est possible que le rythme de croissance soit quelque peu atténué. La réforme envisagée a été élaborée sous la direction de M. Villiger lors d'une réunion de la Commission de défense militaire qui s'est tenue en avril. Le Conseil fédéral en a pris connaissance avec approbation.

Des conséquences en découleront aussi pour la Protection civile. Toutefois, un éventuel rattachement de cette dernière au DMF, que M. Villiger juge personnellement judicieuse, doit faire l'objet d'une décision politique. Il n'est pas non plus question pour le moment de changer le nom du DMF. L'idée de créer une troupe d'intervention permanente a par ailleurs été abandonnée, mais on prévoit la constitution de brigades spéciales pour assurer les ripostes et les contre-attaques.

Situation internationale

Admettant que la situation internationale est marquée par des signes de détente, M. Villiger a souligné que l'armée doit néanmoins rester l'élément principal de la politique de sécurité de la Suisse. Les autres volets, en constant progrès, sont les bons offices, la mise à disposition d'experts ou d'observateurs ou même, si le parlement et le peuple l'acceptent, des casques bleus.

La NSH lance un manifeste contre l'initiative « Suisse sans armée »

Le groupe de Winterthour de la Nouvelle Société Helvétique (NSH) a approuvé, lors d'une assemblée extraordinaire, la publication d'un manifeste sur la question : « Une Suisse sans armée ? ». Le manifeste contient douze hypothèses, avec scénarios à l'appui, en faveur d'une défense nationale active et armée. Le manifeste a, selon leurs auteurs, reçu un écho positif et devrait être publié en trois langues. 200 000 exemplaires auraient déjà été commandés. Ce n'est toutefois qu'à titre exceptionnel que la NSH, qui se considère comme un forum d'opinions libre, prend position sur une votation. La dernière fois qu'elle l'a fait avait été à l'occasion du vote sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

Le manifeste s'appuie sur un mandat exprimé lors de séances de la NSH de s'engager en faveur de la dignité et de la sécurité du petit Etat armé qu'est la Suisse. En revanche, le comité central, de même que l'ensemble de la NSH, ne se prononcent pas sur les problèmes spécifiques posés par l'initiative « Une Suisse sans armée ».

Droit de vote et d'éligibilité des femmes : La Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes intérieures décidera en 1990

Le Gouvernement appenzellois des Rhodes intérieures a décidé de présenter un projet en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes, qui sera soumis aux hommes de la Landsgemeinde en 1990. Les Appenzellois devront en outre se prononcer sur une initiative demandant la suppression de la Landsgemeinde.

L'acceptation du droit de vote dans le demi-canton voisin d'Appenzell Rhodes extérieures n'a pas été sans influence, comme l'avait d'abord cru la commission cantonale. Comme une initiative privée est en cours, la date de 1990 est impérative. Enfin devant le plus grand risque de refus que peut courir une initiative privée, le Gouvernement a préféré présenter lui-même un projet. D'autant plus qu'il ne souhaite pas subir une pression du Tribunal fédéral, où un recours est actuellement pendant, a indiqué le Landammann Carlo Schmid.

Plutôt financer la recherche sur la paix que fêter la mob' de 39

L'argent qui sera consacré à la commémoration de la mobilisation de 1939 serait mieux utilisé pour financer des recherches sur la paix. C'est le point de vue de la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) et des Femmes pour la paix, qui ont lancé récemment à Berne leur campagne 1989 pour la paix.

« Nous sommes choquées que la Confédération dépense 6,5 millions de francs pour fêter le cinquantenaire de l'éclatement de la 2e guerre mondiale, alors qu'elle refuse de financer une recherche sérieuse sur la paix », a notamment déclaré Mme Rose-Marie Bröcking, des Femmes pour la paix. Cette organisation demande qu'un montant identique lui soit versé « afin que les femmes, les oubliées des commémorations, puissent l'utiliser comme elles l'entendent ». Cela permettrait de jeter les bases d'un institut suisse de recherches sur la paix.

Pour la FSFP et les Femmes pour la paix, cette dernière n'est pas seulement l'absence de guerre, mais l'existence de relations fondées sur le dialogue, la coopération, le respect de l'autre. La paix dépend donc de la justice sociale, du sort réservé aux minorités, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Or, la recherche sur ces questions ne dispose pas en Suisse des moyens nécessaires.

De nombreuses tentatives ont été faites en Suisse - notamment au Parlement fédéral -en vue de créer, comme dans de nombreux autres pays, un institut de recherche sur la paix financé par l'Etat, mais indépendant de lui dans son action. Aucun n'ayant encore abouti, les deux organisations féminines ont créé un Fonds pour la paix alimenté par les contributions du public (CCP 10-14 986-6). Il s'agit aussi de faire pression sur les autorités.

Jusqu'ici, environ 2 500 personnes ont versé au total quelque 270 000 francs. C'est insignifiant par rapport aux sommes consacrées à l'armement, ont déploré les instigatrices du Fonds. Au cours des trois dernières années, il a néanmoins contribué au financement d'une quinzaine d'études, portant par exemple sur l'exportation d'armes. Une bibliographie de lectures de jeunesse a aussi été publiée.

Marché unique européen : problèmes des Suisses de l'étranger

La position de la Suisse par rapport à la communauté européenne (CE) pose de nombreux problèmes aux Suisses de l'étranger. Ces problèmes ont été catalogués et des solutions proposées au château de Lenzburg (AG) dans un colloque mis sur pied par la Nouvelle Société Helvétique (NSH), les organisations des Suisses à l'étranger et le service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères.

Au premier plan des discussions des représentants de l'administration et du monde politique et des Suisses vivant dans les pays de la CE, les problèmes de formation et de reconnaissance des diplômes, la circulation des personnes, les assurances sociales ainsi que l'intégration dans les structures de l'Etat. Ce processus d'intégration concerne non seulement les quelque 220 000 Suisses qui vivent dans des pays de la CE, mais aussi ceux qui envisagent de s'y installer.

Avec la création du Marché unique, et les conditions meilleures qui seront accordées aux personnes de la CE, les étrangers de la CE risquent de souffrir d'une « discrimination passive » et leurs conditions risquent de se dégrader. Certaines positions fondamentales de la Suisse doivent être réexaminées notamment au niveau de la formation. Concrètement, a-t-on demandé à Lenzburg, il faut faciliter l'obtention de la double nationalité et prodiguer une meilleure information dans le domaine des assurances sociales.